



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conséquences

Question écrite n° 115400

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les problèmes d'environnement que soulèveraient l'élevage. C'est la conclusion à laquelle parvient l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a récemment rendu public un rapport consacré à l'impact écologique de l'élevage. Mesurée en équivalent CO₂, la contribution de l'élevage au réchauffement climatique est plus élevée que celle du secteur des transports. L'activité est responsable de 65 % des émissions d'hémioxyde d'azote, un gaz au potentiel de réchauffement global 296 fois plus élevé que celui du CO₂, essentiellement imputable au fumier. De plus, le bétail produit 37 % des émissions de méthane liées aux activités humaines. Ce gaz, produit par le système digestif des ruminants, agit 23 fois plus que le CO₂ sur le réchauffement. Les pâturages occupent 30 % des surfaces émergées, alors que 33 % des terres arables sont utilisées pour produire l'alimentation du bétail, et ces surfaces sont insuffisantes pour répondre à la demande, ce qui entraîne le défrichage de forêts. D'autres dégâts sont énumérés : 20 % des pâturages sont dégradés par une surexploitation entraînant le tassement et l'érosion du sol et l'activité compte aussi parmi les plus nuisibles pour les ressources en eau. La hausse du niveau de vie s'accompagne d'une consommation plus importante de viande et de produits laitiers. La production mondiale de viande devrait donc plus que doubler d'ici 2050, passant de 229 à 465 millions de tonnes. Les auteurs du rapport rappellent que la viande constitue un apport en protéines primordial pour les populations mal nourries et que l'élevage fait vivre 1,3 milliard de personnes. Diverses pistes sont proposées pour limiter les dégâts de l'élevage, comme l'amélioration de l'alimentation animale. La FAO suggère qu'en outre cet impact pourrait être fortement diminué si la consommation excessive de produits animaux parmi les populations riches baissait. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

L'agriculture contribue à hauteur de 18 % environ aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Toutefois, les émissions de ce secteur diminuent de façon significative depuis une quinzaine d'années (- 11 % entre 1990 et 2005 selon le dernier inventaire disponible). Ces bons résultats s'expliquent notamment par une baisse des émissions de méthane liée à la baisse du cheptel bovin et par une baisse des émissions de protoxyde d'azote induite par une meilleure utilisation des fertilisants azotés. Le ministère de l'agriculture et de la pêche participe aux actions engagées au niveau interministériel afin de lutter contre le changement climatique. Il a ainsi contribué à l'élaboration du plan climat national révisé en 2006, qui comprend des dispositions visant à améliorer les pratiques agricoles, à effectuer des économies d'énergies sur les exploitations agricoles, à développer l'usage de la biomasse en substitution d'énergies fossiles ou de matériaux énergivores (biocarburants et biomatériaux). Il a en outre participé aux travaux de prospective « Facteur 4 » menés en 2006, qui visent à diviser les émissions de gaz à effet de serre de notre pays par quatre à l'horizon 2050. Enfin, il suit les travaux menés à l'échelle internationale sur le changement climatique. En ce qui concerne les productions animales, la méthanisation des effluents d'élevage permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et va donc être encouragée notamment par les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité produite et par la mise en

oeuvre de projets dits « domestiques », un dispositif issu d'un mécanisme de flexibilité prévu dans le protocole de Kyoto. Sur le point spécifique de l'alimentation des animaux, une modification de la ration alimentaire des animaux peut permettre de réduire les émissions liées de gaz à effet de serre : diminution de l'apport de protéines digestibles dans l'intestin, augmentation de la digestibilité des aliments, modification de la part des concentrés notamment. Il convient toutefois d'être attentif aux éventuels effets négatifs induits par une modification de l'alimentation des animaux. Par exemple, l'augmentation de la part des concentrés va de pair avec une diminution des surfaces en prairies, qui constituent un type d'occupation des sols positif en termes de bilan gaz à effet de serre. Enfin, il convient également de mesurer tous les effets de telles modifications des rations alimentaires, afin de s'assurer que celles-ci n'ont pas d'effets néfastes sur la santé des animaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115400

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 28

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3106